Compagnie d'archers du Touch

Rapport Financier du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021

Le 22 janvier 2022

I – Etat des comptes

L'exercice comptable est du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021. La position des comptes est donnée dans le tableau ci-dessous au début et à la fin de l'exercice :

	au 01/01/2021	au 31/12/2021
Compte chèque	1 584,99 €	2 013,63 €
Livret A	22 097,81 €	21 121,33 €
Caisse	0,00 €	0,00 €
Chèques en attente d'encaissement	- 1 001,62 €	76,43 €
Subventions notifiées mais non réglées	2 700,00 €	2 850,00 €
Provisions	-2 695,75 €	-1 000,00 €
TOTAL	22 685,43 €	**25 061,39 €**

Excédent de l'exercice 2021	**2 375,96 €**

L'excédent sur **l'exercice comptable 2021 est de 2 375,96 €.**

Par vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 janvier 2022, le résultat 2021 sera affecté en Report à nouveau.

II – Compte de résultats

Le compte de résultats est donné en pages 7 et 8 pour l'exercice comptable 1er janvier 2021 au 31 Décembre 2021, il est comparé au budget prévisionnel voté lors de l'AG de janvier 2021.

Une explication de chaque ligne du compte de résultats est donnée ci-dessous.

Fonctionnement

10 - Licences, subventions, collecte diverse, sponsoring

➢ Cotisation FFTA :

En 2021, 115 licences ont été prises. La part fédérale est payée par les archers au club qui le reverse à la FFTA (qui reverse elle-même une partie au comité régional et au comité départemental). En plus de ce montant, l'archer prenant l'assurance règle 0.25 €.

	Nombre	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
Saison 2021-2022	1	Licence sans pratique	26,75 €	26,75 €
	3	Licence poussin	29,25 €	87,75 €
	41	Licence jeune	42,25 €	1 732,25 €
	28	Licence adulte loisir	58,75 €	1 645,00 €
	42	Licence adulte compétition	67,75 €	2 845,50 €
	111	Assurance	0,25 €	27,75 €
	115		**TOTAL**	**6 365,00 €**

- Cotisation Club:

  Pour les saisons 2021-2022, la cotisation est de 60 € pour un adulte et de 50 € pour un jeune.
  Pour la saison 2021-2022, il y a 117 membres à l'association, soit deux de plus que de licences prises (archers ayant pris sa licence par l'intermédiaire d'un autre club).
  1 archers ont intégré le club entre janvier et août 2021 et s'est acquitté de la part club au tarif 2020-2021 de 60 €.

Nombre	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
1	*Cotisation adulte (en cours de saison 2020-2021)*	*60,00 €*	*60,00 €*
44	Cotisation jeune (saison 2021-2022)	50,00 €	2 200,00 €
73	Cotisation adulte (saison 2021-2022)	60,00 €	4 380,00 €
118		**TOTAL**	**6 640,00 €**

- Droit d'entrée :

  Le droit d'entrée est à régler au club la première année seulement, il s'élève à 25 € pour le 1er membre d'une famille, 17 € pour le second et 0 € ensuite.

  Pour la saison 2020-2021, 1 archers s'est inscrit pour la première fois au club.

  Pour la saison 2021-2022, 42 archers se sont inscrits pour la première fois au club.

Saison	*Nombre*	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
2020-2021	1	1ère inscription	25,00 €	25,00 €
2021-2022	75	Renouvellement	0,00 €	0,00 €
	40	1ère inscription	25,00 €	1 000,00 €
	2	1ère inscription (2nd membre de la famille)	17,00 €	34,00 €
	0	1ère inscription (>= 3ème membre de la famille)	0,00 €	0,00 €
	118		**TOTAL**	**1 059,00 €**

- Locations arc : 18 archers ont loué un arc débutant au club sur la période Janvier – Juin 2021.
- Subvention de fonctionnement : Pour l'année 2021, la Mairie de Tournefeuille a attribuée à notre club une subvention de fonctionnement de 800 €.
- Subvention de fonctionnement Conseil Départemental : Le Conseil Départemental de la Haute Garonne a versé une subvention de fonctionnement de 700 € au club, pour l'aider sur l'engagement des équipes lors de la saison sportive 2021.
- Subvention du Conseil Départemental école de sport : le club a bénéficié d'une subvention de 500 € pour l'école de sport (achat de matériel).
- Subvention du Conseil Régional Occitanie – Sport pour Tous : le club a été notifié de l'attribution d'une subvention de 2 000 € en 2021 pour l'acquisition de petits matériels sportifs.
- Subvention ANS : Deux demandes ont été faites en 2021, une à destination des Jeunes et une à destination des Femmes. Ces subventions sont destinées à faciliter l'accès à la pratique et le développement de l'offre de pratique du tir à l'arc. Nous avons obtenu 3 000 €.
- Sponsoring : Le club a signé son partenariat avec le concessionnaire Renault de Tournefeuille, pour la saison 2021-2022.
- Partenariat : le club est partenaire du site A-qui-S, et perçoit un reversement correspondant à 15% du montant des commandes.
- Produits exceptionnels : Réaffectation de deux chèques émis en 2020 et non encaissés en 2021.
- Recettes et dépenses exceptionnelles CSE : Un comité d'entreprise prend en charge une partie de la licence sportive de ses salariés mais en le versant directement au club et non directement à ces derniers. Le club le reverse donc aux salariés car ils ont déjà payé leur licence (50€ au total).

030 – Frais de fonctionnement

- Fourniture : fournitures administratives.
- Frais bancaires & Intérêts : cotisation Carte Bleue. En recettes, les intérêts perçus sur le livret A.
- Cotisation club FFTA & GESL : le club doit régler une cotisation à la FFTA (20 €), et la cotisation réglée au groupement d'employeur sur l'année 2021-2022 (35 €).
- Assurance : Assurance 2021. Nous avons obtenu 625 € de remboursement suite au vol commis en 2020 dans les placards du boulodrome.
- Mission : AG ligue, Déplacements : les membres du club ont fait don de leurs frais de déplacements pour leurs missions de représentation du club (127,68 €).
- Internet : Abonnement à Phpnet pour hébergement du site internet.

040 – Commission matériel : Matériel commun & entretien & développement des installations

- Archerie : Theraband®, repose flèches, coupe tube, équerre, colle, résine, nock set…
- Blasons : achat de blasons.
- Distinctions/Passeports : Le club a acheté à la boutique de la FFTA, des badges pour le tir en salle ou en extérieur (distinctions données aux archers ayant fait un certain nombre de points dans une compétition), ainsi que les flèches blanches, noires, bleues….
- Divers : Stylos pour tubs, mousses pour mallettes, étiquettes.
- Provision : En prévision de l'aménagement du boulodrome et du terrain chemin du Prat, nous avions constitué, au budget 2020, une provision de 3 000 € destinée à faire face aux dépenses supplémentaires. Nous avons consommé 304,25 € pour l'aménagement des placards du boulodrome et de la lasure pour les cibles du terrain. Le report sur le budget 2021 était de 2 695,75 €. Cette provision a été reprise en totalité en 2021 pour pallier les aménagements réalisés à hauteur de 3 902,73 €.
  Les aménagements 2021 sont : le placard au chemin du Prat, Les miroirs dans le pas de tir couvert-fermé, les projecteurs LED et les tables pliantes, chaises, rallonges…
- Divers (entretien, consommable) : Radiateurs, chalumeau…

050 - Équipe technique Club

- Formations continue entraineur : Pour garder le diplôme d'entraineur « actif », les entraineurs doivent suivre une oformation tous les 3 ans. 2 entraineurs du club ont suivis une formation en 2021.
- Formations assistant entraineur : 11 archers du club ont suivi cette formation sur 2 jours.

060 – Achat Groupé

- Tenue : le club fait des achats groupés sur commande des archers pour les tenues de compétitions et des tenues loisirs. En 2021, il y a eu une commande de tenues compétitions et une des tenues loisirs.

Cibles 1 & 2 : Débutants – progression

- Matériel : afin d'aider un maximum d'archers dans leur évolution, nous avons investi dans du matériel adapté.
- Frais de déplacement Entraîneur : dans le cadre de leur mission les entraîneurs peuvent se faire rembourser les frais kilométriques (réunion, entraînement, etc.). Aucun entraîneur bénévole ne s'est fait rembourser pour les déplacements faits pour aller au boulodrome ou sur le terrain pour entraîner les archers. Ils en ont fait don au club.

Cible 3: Performance

L'année 2021 a été marquée par les mesures sanitaires liées au Covid, et le confinement. La saison « salle » n'a pas eu lieu, et quelques compétitions ont été possibles en extérieur.

305 – TNJ

- Pas de TNJ en 2021

310 – Compétition nationale

- Inscription : 1 inscription à des championnats de France en extérieur.
- Pas de frais de déplacement

315 – Participation aux frais des archers de haut niveau

- Pour prétendre à cette aide, les archers doivent être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau FFTA.
- Aide à Julia MASSERET

320 – D2

- Inscription d'équipe : compte tenu des conditions sanitaires, il n'y a eu qu'une manche, l'inscription de l'équipe était gratuite.
- Frais de déplacement équipes : Une seule manche en 2021.
- Comité Régional CRTAO : Le Comité Régional de Tir à l'Arc Occitanie nous a versé une subvention pour l'inscription d'une équipe en D2.

320 - DRE

- Inscription de 1 équipe : l'inscription d'une équipe DRE homme à une seule compétition.

340 – Critérium

- Pas de manche en 2021

350 – DR Jeune

- Inscription d'une équipe : Le format de la Division Régionale Jeunes a été modifiée, il n'y a maintenant qu'une seule manche.

360 – Groupe TAE

- Brevet d'État : facture correspondant à l'intervention d'un Brevet d'État (29 heures) pour aider tous les entraineurs du club de tous niveaux.
- Frais de déplacement BE : Le club a pris en charge les frais de déplacement du brevet d'état pour venir entraîner.
- Frais de déplacement Entraîneurs Club : Les entraîneurs bénévoles ont fait don de leur frais pour effectuer les entraînements et le suivi en compétition des archers du groupe.
- Matériel : achat de matériel adapté à la progression des archers.

Cible 4: Convivialité et Vie de club

- Achats alimentaires : achat de café, un gouter pour des jeunes et la soirée d'halloween.
- Stage jeunes : gouter individuel pour les stages jeunes.
- Repas AG, Le Tir du Roy et la journée tir à l'arc : Annulés pour cause de Covid.
- Comité de Direction : un seul repas.
- Animation – Divers : Pas d'achats.

Contribution volontaire en nature

Le montant correspond aux 1 402 heures passées par les entraîneurs & aide-entraîneurs pour l'encadrement des séances d'entraînement, des compétitions.

Ce montant tient compte aussi des 295 heures passées par les membres du club pour l'entretien des installations. Ces heures sont revalorisées au taux du SMIC horaire soit 10,48 €. Ce taux est multiplié par 1,5 pour le temps passé par les entraineurs diplômés :

Groupe Débutants	Entraineurs diplômés	81h à 10,48 € x 1,5	1 273,32 €
	Aide-entraineurs	368h à 10,48 €	3 851,40 €
Equipes compétitions	Entraineurs diplômés	336h à 10,48 € x 1,5	5 285,85 €
	Aide-entraineurs	322h à 10,48 €	3 374,04 €
Entretien des installations		295h x 10,48 €	3 091,60 €
Total			**16 876,21 €**

Intitulé	REALISE 2021 Dépenses	REALISE 2021 Recettes
Fonctionnement	***16 116,43 €***	***27 799,87 €***
010 - Licences, subventions, collecte diverse, sponsoring	6 417,00 €	22 726,71 €
cotisation FFTA	6 367,00 €	6 365,00 €
cotisation club		6 640,00 €
droit d'entrée		1 059,00 €
Location arc		900,00 €
Subvention de fonctionnement Tournefeuille - **Dema**		800,00 €
Subvention de fonctionnement Conseil départemenl		700,00 €
Subvention Ecole de sport - Conseil Départemental		500,00 €
Subvention sport pour tous - Conseil regional **- Den**		2 000,00 €
ANS (ex CNDS) : ***Subvention 2021 Jeunes et femmes***		3 000,00 €
Sponsoring		500,00 €
Partenariat - Parrainages		22,71 €
Produits exceptionnels		190,00 €
Recettes et dépenses exceptionnelles - CSE	50,00 €	50,00 €
030 - Frais de fonctionnement (administratif, postaux, ba	460,95 €	874,53 €
Fourniture	29,65 €	
Frais bancaires & Interêts	55,00 €	121,85 €
Frais postaux		
Cotisation club FFTA & GESL	55,00 €	
Assurance	136,65 €	625,00 €
Mission : AG CRTAO, Déplacements, représentatio	127,68 €	127,68 €
internet	56,97 €	
040 - Commission matériel : Matériel Commun & Entreti	7 084,88 €	2 695,75 €
Archerie	385,22 €	
Blasons	427,25 €	
Distinctions fédérales	354,10 €	
Divers pour archerie	588,50 €	
Matériel et aménagement pour le boulodrome et le t	3 902,73 €	
reprise de provision 2019	1 000,00 €	2 695,75 €
Divers (entretien, consommable) Fournitures d'entre	427,08 €	
050 - Equipe technique Club	716,28 €	50,88 €
Formation continue Entraineur	85,58 €	50,88 €
Frais pédagogigue		
Frais de déplacement	61,28 €	50,88 €
Frais hébergement/restauration	24,30 €	
Formation Entraineur		
Frais pédagogigue		
Frais de déplacement		
Frais hébergement/restauration		
Formation Assistant Entraineur	*630,70 €*	
Frais pédagogigue	550,00 €	
Frais de déplacement		
Frais hébergement/restauration	80,70 €	
Gratification réussite diplôme entraineur		
055 - Formations autres		
Frais pédagogigue		
Frais de déplacement		
Frais hébergement/restauration		
060 - Achat Groupé	1 437,32 €	1 452,00 €
Tenue	1 437,32 €	1 452,00 €
Vêtements loisirs	730,92 €	709,00 €
Tee-shirt Entraineur		
Vêtements compétition	706,40 €	716,00 €
Divers (achat direct)		27,00 €
Documentation générale et technique		
Livres FFTA		
Goodies		
Porte Clés		

Intitulé	REALISE 2021 Dépenses	REALISE 2021 Recettes
Cibles 1 & 2 : Débutants - progression	***7 141,83 €***	***963,63 €***
Matériel	6 178,20 €	
Frais de déplacement Entraîneur	963,63 €	963,63 €
Cible 3 : Performance	***4 527,47 €***	***1 645,50 €***
300 - Frais de déplacement entraineur pour entrainement		
305 - Tournois Nationaux Jeunes		
Inscription TNJ		
Frais hébergement/restauration Entraineur		
Frais deplacement entraineur		
310 - Competition nationale (chpt de France)	25,00 €	
Inscription aux chpt de France	25,00 €	
Frais de déplacement Archers		
Frais de déplacement entraîneur		
Gratification qualification chpt de France et Olympic		
315 - Participation frais archers haut niveau FFTA (exem	500,00 €	
Frais des archers	500,00 €	
320 - D2	589,59 €	386,64 €
Inscription d'équipe		
Frais de déplacement équipes - 3 manches	589,59 €	136,64 €
Frais de deplacement sur finale Nationale		
Comité regional Occitanie - CRTAO		250,00 €
330 - DRE	569,64 €	202,24 €
Inscription de 1 équipe sur les 3 manches occitanie	45,00 €	
Inscription de 1 équipe sur la finale Nationale		
Frais de déplacement équipes - 3 manches	524,64 €	202,24 €
Frais de deplacement sur finale Nationale		
340 - Critérium		
Inscription de équipe pour manche		
Inscription de équipe pour finale regionale		
Frais de déplacement équipes - 2 manches		
Frais de deplacement sur finale regionale		
350 - DRJ TAE Jeunes	333,64 €	
Inscription de 2 équipes pour manche		
Inscription de 2 équipes pour finale regionale	45,00 €	
Frais de déplacement équipes - 2 manches		
Frais de deplacement sur finale regionale	288,64 €	
360 - TAE Adultes	2 509,60 €	1 056,62 €
Brevet d'Etat (20x2h)- prise en charge 4h par CD31	1 228,28 €	192,30 €
Frais de déplacement BE	72,00 €	
Frais de déplacement Entraîneur Club	864,32 €	864,32 €
Matériel	345,00 €	
Inscriptions aux chpts de ligue		
370 - reprise de Provisions pour les phases finales		
Cible 4 : Convivialité et Vie de club	***247,31 €***	
Achats alimentaires	85,98 €	
Frais stage jeunes	96,33 €	
Tir du Roy		
Tir du Roy		
Repas AG		
Repas 6éme journée tir à l'arc		
Repas Comité de Direction	65,00 €	
Animation - Divers		
TOTAL (hors contribution volontaire)	**28 033,04 €**	**30 409,00 €**
Contribution volontaire en nature	***16 876,21 €***	***16 876,21 €***
Débutants	5 124,72 €	5 124,72 €
Equipes compétitions	8 659,89 €	8 659,89 €
Entr, et devel, des installations	3 091,60 €	3 091,60 €
TOTAL	**44 909,25 €**	**47 285,21 €**

III - Plan comptable association

Le compte de résultat est présenté en respectant le plan comptable association.

Pour présenter les comptes auprès des collectivités locales et territoriales, il faut présenter les comptes sous la forme d'un compte de résultat mais en suivant le plan comptable association, c'est à dire présenter les comptes de l'association sous une certaine forme avec des catégories d'affectation imposées.

COMPTE DE CHARGE (CLASSE VI) & COMPTES SPECIAUX (CLASSE VIII)

Année 2017 : du 1er janvier 2021 au 31 Décembre 2021

60 - Achats	**16 215,64 €**	
601 & 602. Achats stockés	- €	
603. Variation de stock	- €	
604. Achats d'études et prestations de services	1 893,28 €	
6041. Places pour compétition		*665,00 €*
6043. Prestations de BE		*1 228,28 €*
605. Achats de matériels, équipements et travaux	7 924,17 €	
6051. Matériels d'archerie		*6 908,42 €*
6052. Blason		*427,25 €*
6055. Divers pour archerie		*588,50 €*
606. Achats non stockés de matériel et fournitures :	810,83 €	
6061. Fournitures non stockable (eau, énergie…)		*- €*
6063. Fournitures d'entretien et de petits équipements		*427,08 €*
6064. Fournitures administratives		*29,65 €*
6068. Autres matières et fournitures		*354,10 €*
607. Achats de marchandises	5 587,36 €	
6071. Achats alimentaires		*247,31 €*
6072. Achats textiles		*730,92 €*
6073. Achats divers		*706,40 €*
6074. Tee-shirt Entraineur		*- €*
6075. Achats divers		*3 902,73 €*
61 - Services extérieurs :	**136,65 €**	
611. Sous-traitance générale	- €	
612. Redevances de crédit bail	- €	
613. Location	- €	
614. Charges locatives et de copropriété	- €	
615. Entretien et réparations :	- €	
616. Primes d'assurance :	136,65 €	
617. Etudes et recherches	- €	
618. Divers :	- €	
6181. Documentation générale		*- €*
6183. Documentation technique		*- €*
6185. Frais colloques, séminaires, conférences		*- €*
62 - Autres services extérieurs :	**4 208,75 €**	
621. Personnel extérieur à l'association	- €	
622. Rémunération d'intermédiaires et honoraires	- €	
623. Publicité, publications, relations extérieures	- €	
624. Transport de biens et transport collectifs du personnel	- €	
625. Déplacements, missions et réceptions	4 096,78 €	
6251. Voyages et déplacements		*3 491,78 €*
6256. Missions		*605,00 €*
6257. Réceptions		*- €*
626. Frais postaux et télécommunication :	56,97 €	
6263. Affranchissement		*- €*
6265. Téléphone / Internet		*56,97 €*
627. Frais bancaire	55,00 €	
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	**- €**	
64 - Charges de personnel	**- €**	
65. Autres charges de gestion courante	**6 422,00 €**	
651. Redevance pour concessions; brevets, marques, logiciels, droits	- €	
658. Charges diverses de gestion courante	6 422,00 €	
6586. Cotisations liées à la vie statutaire		*6 422,00 €*
66 - Charges financières	**- €**	
67 - Charges exceptionnelles :	**50,00 €**	
68 - Dotations aux amortissement et aux provisions	**1 000,00 €**	
69 - Impots sur les sociétés	**- €**	
TOTAL	**28 033,04 €**	

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	**16 876,21 €**	
861. Secours en nature	0,00 €	
872. Mise a disposition gratuite de bien et prestation	0,00 €	
873. Personnel benevol	16 876,21 €	

TOTAL	**44 909,25 €**

COMPTE DE PRODUIT (CLASSE VII) & COMPTES SPECIAUX (CLASSE VIII)

Année 2017 : du 1er janvier 2021 au 31 Décembre 2021

70 - Vente de produits fabriqués, prestation de services, marchandises :	**2 374,71 €**	
701. Produits finis	0,00 €	
706. Prestations de services	22,71 €	
7061. Vente place de compétition		*0,00 €*
7062. Vente repas / hotellerie archers		*0,00 €*
7063. Parrainages		*22,71 €*
707. Ventes de marchandises	1 452,00 €	
7071. Ventes boutique		*0,00 €*
7072. Ventes tenue		*736,00 €*
7073. Ventes tenue Compet		*716,00 €*
7074. Vente magazine FFTA		*0,00 €*
708. Produits des activités annexes	900,00 €	
7081. Prestations fournies au personnel		*0,00 €*
7083. Location des arcs aux archers		*900,00 €*
7084. Mise à disposition personnel facturée		*0,00 €*
71 - Production stockée (ou destockage)	**0,00 €**	
72 - Production immobilisée	**0,00 €**	
74 - Subventions de fonctionnement	**7 442,30 €**	
741. Subventions affectées :	5 942,30 €	
7411. CNDS		*3 000,00 €*
7412. Région		*2 000,00 €*
7413. Département		*500,00 €*
7414. Commune		*0,00 €*
7415. OMS		*0,00 €*
7416. CD31		*192,30 €*
7417. Comité regional Occitanie - CRTAO		*250,00 €*
742. Subventions non affectées :	1 500,00 €	
7421. Etat		*0,00 €*
7422. Région		*0,00 €*
7423. Département		*700,00 €*
7424. Commune		*800,00 €*
743. Subventions pour action spécifique :	0,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante	**16 909,39 €**	
754. Collecte	0,00 €	
7541. Collecte pour repas		*0,00 €*
756. Cotisations	14 064,00 €	
7561. Cotisation FFTA		*6 365,00 €*
7562. Cotisation Club		*6 640,00 €*
7563. Droit d'entrée		*1 059,00 €*
7564. Droit d'utilisation		*0,00 €*
758. Dons	2 845,39 €	
7581. Dons frais de déplacement		*2 345,39 €*
7582. Dons		*500,00 €*
76 - Produits financiers	**121,85 €**	
77 - Produits exceptionnels	**865,00 €**	
771. Produits CSE Airbus		*50,00 €*
778. Autres produits exceptionnels		*815,00 €*
78 - Reprise sur amortissement et provisions	**2 695,75 €**	
79 - Transfert de charges	**0,00 €**	
TOTAL	**30 409,00 €**	

87 - Contribution volontaire en nature	**16 876,21 €**
871. Bénévolat	16 876,21 €
872. Prestation en nature	0,00 €
873. Dons en nature	0,00 €

TOTAL	**47 285,21 €**

Montant de Charges	*44 909,25 €*
Montant des Produits	*47 285,21 €*
Excédent de l'exercice 2021	**2 375,96 €**

IV – Bilan au 31/12/2021

				Compagnie d'Archers Du Touch		N	N-1
COMPTES ANNUELS DU :	01/01/2021				Exercice :	2021	2020
AU :	31/12/2021				Durée :	12	12

BILAN ACTIF	Brut 2021	Amortissents 2021	Net 2021	Exercice N-1 2020	***BILAN PASSIF***	Exercice N 2021	Exercice N-1 2020
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES**		
					Fonds propres :		
- Immobilisations incorporelles					- Réserves		
- Immobilisations corporelles					- Report à nouveau	18 760,43	11 624,39
- Immobilisations financières	45,00		**45,00**	**45,00**	**- Résultat de l'exercice**	**2 375,96**	7 136,04
TOTAL I	**45,00**		**45,00**	**45,00**	**TOTAL I**	**21 136,39**	**18 760,43**
ACTIF CIRCULANT					**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	4 970,00	6 665,75
- Disponibilés (autres que caisse et livret)	4 940,06		4 940,06	3 283,37	**TOTAL II**	**4 970,00**	**6 665,75**
- Caisse					**FONDS DEDIES**		
- Livret	21 121,33		21 121,33	22 097,81	**DETTES**		
TOTAL II	**26 061,39**		**26 061,39**	**25 381,18**	- Emprunts et dettes assimilées plus d'un an		
					- Fournisseurs et comptes rattachés		
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF					**TOTAL III**		
- Charges constatées d'avances					**COMPTES DE REGULARISATION PASSIF**		
					- Produits constates d'avance		
TOTAL III					**TOTAL IV**		
TOTAL ACTIF	**26 106,39**		**26 106,39**	**25 426,18**	**TOTAL PASSIF**	**26 106,39**	**25 426,18**

L'Assemblée Générale du 22 janvier 2022 a voté en « Report à nouveau » le Résultat 2021 d'un montant de 2 375,96 €.

IV – Budget prévisionnel 2022

Intitulé	Budget Previsionnel 2022 (voté de l'AG du 22/01/2022) Dépenses	Recettes
Fonctionnement	***17 395,00 €***	***24 585,00 €***
010 - Licences, subventions, collecte diverse, sponsoring	5 600,00 €	20 475,00 €
cotisation FFTA	5 600,00 €	5 600,00 €
cotisation club		5 800,00 €
droit d'entrée		625,00 €
Location arc		750,00 €
Subvention de fonctionnement Tournefeuille		1 000,00 €
Subvention de fonctionnement Conseil départemental		700,00 €
Subvention Ecole de sport - Conseil Départemental		500,00 €
Subvention sport pour tous - Conseil regional		2 000,00 €
ANS: ***Subvention 2022 Jeunes et femmes***		3 000,00 €
Sponsoring		500,00 €
Partenariat - Parrainages		
Reversement Comité Départemental 31 de tir à l'arc		
Recettes et dépenses exceptionnelles		
030 - Frais de fonctionnement (administratif, postaux, bancaire)	665,00 €	100,00 €
Fourniture	80,00 €	
Frais bancaires & Interêts	58,00 €	100,00 €
Frais postaux	30,00 €	
Cotisation club FFTA & GESL	55,00 €	
Assurance	132,00 €	
Mission : AG CRTAO, Déplacements, représentations	250,00 €	
internet	60,00 €	
040 - Commission matériel : Matériel Commun & Entretien et developpement des installat	7 020,00 €	1 000,00 €
Matériel d'archerie	4 890,00 €	
Blasons	230,00 €	
Distinctions fédérales	400,00 €	
Divers pour archerie	200,00 €	
Matériel et aménagement pour le boulodrome et le terrain rue du Prat	1 000,00 €	
reprise de provision 2021		1 000,00 €
Divers (entretien, consommable) Fournitures d'entretien et de petits équipements	300,00 €	
050 - Formations	510,00 €	200,00 €
Formations fédérales	80,00 €	
Frais pédagogigue		
Frais de déplacement	50,00 €	
Frais hébergement/restauration	30,00 €	
Autres formations	430,00 €	200,00 €
Frais pédagogigue	200,00 €	200,00 €
Frais de déplacement	50,00 €	
Frais hébergement/restauration	180,00 €	
060 - Achats Groupés	900,00 €	1 010,00 €
Tenue	900,00 €	900,00 €
Vêtements loisirs		
Tee-shirt Encadrants		
Vêtements compétition		
Divers (achat direct)		
Documentation générale et technique		
Livres FFTA		
Goodies		110,00 €
Porte Clés		110,00 €
070 - Manifestations	2 700,00 €	1 800,00 €
Frais stage jeunes	200,00 €	
Tir du Roy - Repas	700,00 €	700,00 €
Tir du Roy - Matériel divers (pub, déco…)		
Repas AG	800,00 €	800,00 €
Repas Journée tir à l'arc	300,00 €	300,00 €
Repas Comité de Direction	400,00 €	
Animation - Divers	300,00 €	
080 - Organisation de compétitions		

(suite page suivante….)

Intitulé	Budget Previsionnel 2022 (voté de l'AG du 22/01/2022) Dépenses	Recettes
Gestion sportive	***9 637,00 €***	***2 447,00 €***
300 - Frais des encadrants	2 044,00 €	160,00 €
Brevet d'Etat (20x2h)- prise en charge 4h par CD31	1 800,00 €	160,00 €
Frais de déplacement BE	144,00 €	
Frais de déplacement Entraîneur Club	100,00 €	
Inscriptions aux chpts de ligue		
305 - Tournois Nationaux Jeunes	670,00 €	
Inscription TNJ	120,00 €	
Frais hébergement/restauration Entraineur	550,00 €	
Frais deplacement entraineur		
310 - Competition nationale (chpt de France)	790,00 €	
Inscription aux chpt de France	120,00 €	
Frais de déplacement Archers		
Frais de déplacement entraîneur	340,00 €	
Gratification qualification chpt de France et Olympique	330,00 €	
320 - D2	3 291,40 €	423,00 €
Inscription d'équipe	320,00 €	
Frais de déplacement équipes - 3 manches	1 920,40 €	
Frais de deplacement sur finale Nationale	1 051,00 €	173,00 €
Comité regional Occitanie - CRTAO		250,00 €
330 - DRE	1 422,60 €	173,00 €
Inscription de 1 équipe sur les 3 manches occitanie	135,00 €	
Inscription de 1 équipe sur la finale Nationale	120,00 €	
Frais de déplacement équipes - 3 manches	641,60 €	
Frais de deplacement sur finale Nationale	526,00 €	173,00 €
340 - Critérium	369,00 €	
Inscription de 1 équipe	45,00 €	
Frais de deplacement	324,00 €	
350 - DRJ TAE Jeunes	1 050,00 €	
Inscription de 2 équipes	80,00 €	
Frais de deplacement	970,00 €	
370 - reprise de Provisions pour les phases finales		**1 691,00 €**
TOTAL (hors contribution volontaire)	**27 032,00 €**	**27 032,00 €**
Contribution volontaire en nature	***8 000,00 €***	***8 000,00 €***
Débutants	4 000,00 €	4 000,00 €
Equipes compétitions	3 000,00 €	3 000,00 €
Entr, et devel, des installations	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	**35 032,00 €**	**35 032,00 €**

Jérôme CAUBIN - Trésorier

Compagnie d'archers du Touch
22, rue des Cévennes
31170 TOURNEFEUILLE
Affiliation FFTA: 1131079
Agrément Sport: 31AS1487
Siret: 44184279600027